



COM

60 RUE VERGNIAUD  
75640 PARIS CEDEX 13  
www.fo-com.com  
telecoms@fo-com.com

## Temps partiel seniors

### ***COURS TOUJOURS POUR LA PRIME !***

Depuis le début des négociations sur le TPS, FO s'est battue pour que des primes significatives soient octroyées aux salariés. Point d'orgue en fin de négociation, le principe en avait été admis par la direction.

Toutefois cette prime, pouvant être considérée comme incitative à des départs de l'entreprise, n'a pas été inscrite dans l'accord. C'est la raison pour laquelle France Télécom a sorti en parallèle une note unilatérale dénommée « *Décision 51* » qui prévoit l'octroi d'une prime pouvant atteindre 24 mois de salaire.

Les salariés ayant eu un entretien pour prendre le TPS nous alertent : les managers continuent à refuser l'attribution de cette prime. Cette attitude dévoie largement l'esprit de l'accord et le met en péril !

Comment admettre que notre PDG ait une clause de départ prévoyant 21 mois de salaire et qu'il n'y a rien pour les salariés ?

**Aujourd'hui, nouveau coup de théâtre !  
Aussi incroyable que cela puisse paraître, SUD (non-signataire de l'accord) a saisi l'Inspection du travail sur la « *Décision 51* ». Voici le courrier de l'Inspection du travail adressé à la direction de FT :**

*« Le syndicat SUD PTT a attiré mon attention sur la "décision 51" en date du 15 décembre 2009, qui prévoit des mesures individuelles financières pouvant être attribuées sur décisions managériales pour les salariés s'inscrivant dans des parcours de mobilité ou de départs de l'entreprise. La note précise que ces mesures seront définies à l'entrée dans les dispositifs. Je souhaiterais tout d'abord savoir plus précisément de quels dispositifs il s'agit. [...] S'il s'agit de dispositifs visant à réduire les effectifs, la consultation du CCUES puis des CE s'impose... »*

**Aujourd'hui, on peut craindre que la direction de FT n'en tire argument pour ne verser aucune prime. Merci qui ?**

**DEVANT L'AGGRAVATION DE LA SITUATION, FO VIENT D'ÉCRIRE  
À LA DIRECTION POUR DÉNONCER CETTE SITUATION.  
FO EXIGE QUE L'ESPRIT DE L'ACCORD SOIT RESPECTÉ ET EXIGE  
L'OCTROI D'UNE PRIME POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES DU TPS.**